Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL
du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
24 novembre 2010

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 26 JANVIER 2011 SOUS RESERVE DES MODIFICATIONS DEMANDEES

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 24 novembre 2010
14h00
Présidence de l'Université – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A
M. Eric DELABAERE, M. Didier LE GALL, M. Serge BLONDEL, Mme Geneviève MAURAS, Mme Isabelle RICHARD, M. Fabrice GUERIN.

Collège enseignants B
Mme Sabine MALLET, M. Guillaume NICOLAS, Mme Monique SAUNIER, M. Dominique JONCHERAY, Melle Sandra PALMERO, M. Jean-René MORICE.

MEMBRES EXCUSES
M. François SAUVAGE

AYANT DONNES PROCURATION :
M. Adnan MECHBAL
M. Aziz BALLOUCHE

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS
Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Melle Emilie BOMAL

AYANT DONNES PROCURATION :
Mme Christine BEDU

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS
M. Charlie ZERNA, M. Thibault MARQUIS, Melle Enora BLANCHARD, M. Julien VAIDIE, M. Pierre GENTILHOMME, Melle Sonia NOUR, M. Abdel Aziz SOULTANE.

AYANT DONNE PROCURATION
M. Guillaume IFRAH
Melle Charlotte GODIN

ABSENTS
M. Maxime CHATEAU
M. Cédric MIDOUX
M. Tristan MONEIN
M. Quentin DAUBIT
M. Alexandre WADOUX
M. Thibault ALBRESPY
M. Anas CHADIL

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

PRESENTES :
La représentante administrative du Conseil Régional : Mme Françoise Le Gac.
Mme Laurence LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS

ABSENTS :
M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion
M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire.

MEMBRES INVITES

PRESENTS :
M. Daniel SCHAUB, Directeur de l'UFR Sciences
M. Patrice PROUCHET, Directeur du SUAPS
Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion
M. BOUJON, Directeur du SUIO IP
M. MEIGNEN, Vice Président Analyse stratégique et prospective

ABSENTS
M. le Représentant de l'IUFM 49
M. Le représentant de l'Inspectrice d'Académie

SOMMAIRE

1. **Informations**
2. **Présentation du bilan de l'évaluation des formations**
3. **Présentation du bilan du BAIP**
4. **Mise en place des groupes de travail « vie étudiante »**
5. **Conventions :**
   - convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Sante (sous réserve).
6. **Création de DU :**
   - Faculté de médecine : DU « Rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte »
   - UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : DU « Conduite de projet et archives de la santé » (COPRAS)
7. **Election d'un étudiant à la commission « vie étudiante »**
8. **Dossiers FSDIE**
9. **Approbation des procès verbaux du 22 septembre 2010**
10. **Questions diverses.**

1. Informations:

1/ M. Martina présente le document sur l'insertion professionnelle des étudiants de masters réalisé par le SUIO –IP/BAIP

Le président souhaite que les membres du CEVU regardent attentivement la notice car certaines normes ont été imposées par le ministère.

Par ailleurs, il souligne que ce document indique en toute clarté les éléments recueillis à savoir que si le nombre de réponses obtenues pour certains masters est minime, cet élément est noté.

M. Martina souligne qu'une enquête sera également menée à 6 mois d'ici quelques temps.

Le président informe les membres du conseil que le ministère a fait une communication sur le palmarès de l'insertion professionnelle des étudiants selon les universités. Cette parution mérite quelques bémols:

- le nombre total de retours n'a pas fait l'objet d'un classement, ce qui est regrettable,

- un certain nombre d'erreurs est également relevé.

2/ Les projets de grand emprunt se poursuivent et les dossiers de laboratoires d'excellence sont déposés.

3/ Campagne d'emplois 2011 :

M. Martina précise que les compétences élargies offrent des possibilités aux établissements :

- de créations d'emplois qui peuvent être activées sur une réserve de postes,
- de repyramidage sachant que c'est l'université qui paie la différence dans cette hypothèse.

Cette panoplie d'instruments est intéressante mais représente un coût. Il ne faut pas oublier que l'université doit respecter un plafond de masse salariale.

Au plan interne la démarche d'élaboration d'arbitrage est longue :

- les initiatives en matière d'emplois sont remontées par le conseil de gestion des composantes,

- des conférences GPEEC sont organisées dans les composantes,

- les projets sont discutés en bureau de direction,

- le président demande l'avis du conseil scientifique sur l'ancrage « recherche »,

- le document est présenté devant les instances du CEVU et du CTP,

- la campagne d'emplois est définitivement actée par le conseil d'administration.

Le président rappelle que la dernière version du modèle sympa a mis en avant un déficit de 214 postes d'enseignants et BIATOSS pour l'université d'Angers. L'arbitrage est donc un exercice difficile.

Mme Mauras s'étonne de la suppression d'un classement de poste fléché ISSBA alors même que le conseil de gestion avait classé celui ci.

Le président indique que la politique d'établissement n'est pas l'inter classement des politiques de composantes.

Mme Mauras souhaite connaître les raisons de ce déclassement et la stratégie qu'une composante doit adopter pour être certaine d'obtenir des postes en rang « bien classé ».

M. Martina estime que la question est sans objet et n'a pas être posée devant les instances. Cela revient à remettre en cause une politique d'établissement. Les membres du bureau de direction sont informés des critères retenus et travaillent en conséquence.

A la question de **Melle NOUR** sur la convention CPU /Medef destinée à renforcer les liens entre les entreprises et les universités le président est prêt à en discuter devant cette instance.

Les directeurs présents expliquent l'affichage des postes retenus pour leur composante. Il faut prendre en compte les départs en retraite, les mutations, les déficits en postes de certaines filières.

2. Présentation du bilan de l'évaluation des formations:

M. Meignen présente cette évaluation annexée au procès verbal. Il souligne la difficulté de faire des évaluations pour les masters dans la mesure où le moment propice pour l'étudiant pour compléter le questionnaire n'est pas encore fiabilisé. En effet, communiquer ce document à l'étudiant juste avant sa soutenance paraissait opportun, la pratique montre l'inverse.

M. Delabaere remarque qu'il sera intéressant de suivre les étudiants de licence 3 en comparaison de ceux de cette année qui n'ont pas connu le plan licence. On remarque que la MTU devra être revue car 30% des étudiants seulement la trouve bien structurée.

A la question **de M. Joncheray** sur une remontée d'observations de la part des conseils pédagogiques, **M Delabaere** souhaite qu'une synthèse des composantes soit présentée au CEVU en début d'année.

Mme Mallet souligne que les remarques des conseils pédagogiques ne pourront être que des pistes de réflexion.

Mme Saunier relève l'aspect dynamisant d'une telle démarche. Les aspects d'amélioration s'effectueront progressivement, l'essentiel étant de faire passer « une nouvelle culture ».

M. Meignen appuie cette remarque soulignant que cette remontée va permettre d'ouvrir le débat.

M. Guerin souhaite avoir des informations supplémentaires sur cette procédure d'évaluation car l'ISTIA est très engagée dans ce processus.

Mme Mauras donne à titre d'information la tenue d'un colloque franco-belge-canadien- suisse mené par un groupe de personnes appartenant à des grandes écoles.

Melle Nour réitère sa demande sur une réflexion générale des contrôles continus. Elle rappelle la difficulté pour les étudiants qui sont de plus en plus salariés d'être assidus à ce mode de contrôle dans la mesure où le calendrier est souvent chaotique.

M. Delabaere souhaite une remontée des composantes sur ce sujet par une réflexion s'appuyant sur ces évaluations dans la mesure où les avis des étudiants sur la généralisation du contrôle continu est diverse.

Mme Saunier suggère une réflexion sur la mise en place d'un contrôle continu modulaire.

3. Présentation du bilan du BAIP:

M. Boujon présente le rapport annuel d'activités du BAIP mis en annexe du procès verbal.

M. Delabaere souhaite que le CEVU se prononce sur la démarche et les perspectives d'objectifs du BAIP. L es membres se prononcent à l'unanimité sur ce document.

4. Mise en place de groupe de travail « vie étudiante » :

M. Delabaere souhaite développer et élaborer une démarche améliorant les conditions de vie étudiante et cerner les difficultés majeures propres aux étudiants. La proposition consiste à mettre en place des groupes de réflexion composés de deux enseignants ou personnel Biatoss, deux étudiants et une personnalité extérieure.

Après discussion avec les membres du CEVU, le groupe se réunira autour de deux thématiques :

- Logement, restauration et déplacement des étudiants,
- étudiants étrangers et emploi étudiant.

Les candidatures retenues :

Logement étudiant: Mme Lannaud et Melle Nour Sonia

Etudiants étrangers : M. Soultane et Mme Lannaud

Emploi étudiant: Melle Nour, Mme Bichet, M. Vaidie

Déplacement étudiant: M. Perrault, M. Zerna, Mme Mallet

M. Cledy souhaite que le problème du logement soit abordé sur le site de Cholet.

M. Delabaere précise que la remontée des propositions de ces groupes de travail devra se faire avant fin mars, date de la visite de l'AERES.

5. Convention relative au master 1 STIS (parcours ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation des cadres de santé :

M. Ascensio, Directeur de l'IFCS et M. Bernard Lenfant, DRH du CHU d'Angers présentent cette convention. Le contexte général est le suivant : les centres hospitaliers assurent certaines formations, les diplômes d'état de soins infirmiers mais aussi les cadres de proximité (anciennement les surveillants).
Traditionnellement dans cette formation de 1 an, on offrait également la possibilité d'obtenir une formation de niveau licence. Beaucoup d'IFCS (une trentaine sur toute la France) délivre un diplôme équivalent à une 1ère année de master. Avec la réforme des études d'infirmiers aboutissant à une reconnaissance au niveau d'un grade licence, la proposition de l'IFCS à Angers devenait obsolète.
Une réflexion a été engagée et menée avec l'Université Angers. Un programme a été établi compatible avec le diplôme de cadre et qui a conduit à l'élaboration d'une convention.

M. Ascensio rappelle que la formation se déroule sur une année. Le partenariat le plus rapide à mettre en place a été de se rapprocher du master STIS soutenu par le département ISSBA de l'UFR sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la santé. A été également associée à cette convention l'UFR Droit, Economie et Gestion pour la gestion administrative et financière des établissements de santé ainsi que pour la partie réglementation.

M. Delabaere fait remarquer que cette convention est établie sur la période 2010-2011. Cette période « test » pourra donner lieu si nécessaire à des réajustements possibles pour la prochaine rentrée.

M. Delabaere informe que le conseil d'UFR SPIS a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. Lenfant ajoute que dans le cadre d'une projection sur 2012, une réflexion est à mener pour la poursuite du M2 avec une vision plus large en terme de public. Cette formation accueille actuellement des paramédicaux majoritairement infirmières, manipulateurs, techniciens de labo masseurs kinésithérapeutes. Les personnels de services techniques et administratifs peuvent être intéressés souvent ils ont déjà un niveau master (ingénieurs ou techniciens supérieurs).

Il y a une ouverture à faire en terme d'encadrement à l'hôpital.

M. Delabaere met au vote cette convention, elle est adoptée à l'unanimité.

6. Création de diplôme d'université :

- **DU Rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte: ce dossier est présenté par Mme Richard et porté par la faculté de médecine:**

L'accroissement considérable de la déficience auditive, due au vieillissement attendu de la population, est un véritable enjeu de santé publique, et il apparaît essentiel de favoriser et promouvoir les initiatives qui permettront de maintenir l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées.

La déficience auditive n'est pas une entité univoque, en fonction du moment de l'apparition, du degré de sévérité, le retentissement fonctionnel dans les habitudes de vie est très variable d'une personne à l'autre.

La réadaptation fonctionnelle permettra, de manière personnalisée, d'optimiser les capacités auditives et de développer des stratégies d'adaptation, afin d'améliore l'interaction sociale, l'autonomie, la qualité de la vie et la confiance en soi des personnes déficientes auditives.

Ce DU s'inscrit dans le plan national 2010 /2012 en faveur des personnes sourdes et malentendantes, du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité.

Mme Richard précise les conditions d'inscription à cette formation : être titulaire d'un diplôme d'état relatif aux domaines d'activités cités : orthophonistes, psychologues, ORL, gériatres, médecins généralistes, ergothérapeutes, assistantes sociales, audioprothésistes ou être étudiants en cours de formation dans ces disciplines.

Le montant de la formation en sus des droits de scolarité ministériel est fixé à 750 euros pour le public « entreprise » et 600 euros pour le public « individuels ».

Aucune remarque n'étant formulée de la part du CEVU, la formation est adoptée à l'unanimité.

- **UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : DU « Conduite de projet et archives de la santé » (COPRAS)**

Ce dossier est présenté par M. Legall et porté par la faculté de Lettres, langues et sciences humaines :

Cette formation est destinée à former des gestionnaires de documents au sein des établissements de santé ou services de santé aux pratiques nouvelles issues des évolutions technologiques et réglementaires.

La formation proposée s'appuiera sur l'expertise développée par le département d'histoire dans le domaine des archives depuis 1993 (Master Histoire et métiers des archives, licence professionnelle traitement et gestion des archives et des bibliothèques) et par les partenaires (Département d'histoire et Cufco) dans le domaine de la formation continue des archivistes et

gestionnaires d'information avec le DU Conduite de projet en documentation, archives et records management depuis 2001.

Le DU est adopté à l'unanimité.

7. Election à la commission « vie étudiante »:

En l'absence de candidature dans les délais fixés, l'élection est reportée au prochain CEVU.

8. Dossiers FSDIE:

Association « ANCR »:
Eurobot est un concours international de robotique ouvert aux équipes de jeunes amateurs. Il a pour vocation d'encourager la pratique des sciences et techniques en groupe par des jeunes et se déroule dans un esprit sportif et amical. Nous devons construire un robot de toutes pièces afin de participer à la coupe de France et si notre classement nous le permet de représenter l'université d'Angers, à travers le club robotique, lors de la coupe d'Europe. 60 équipes participeront à cette manifestation.

Le montant de l'aide demandée est de 3500 euros destinée aussi à renouveler du matériel en termes de capteurs de distance, de pièces mécaniques et de batteries.

Les étudiants originaires de l'IUT et de l'ISTIA sont très motivés dans cette préparation.

La subvention est accordée à l'unanimité pour un montant de 3500 euros.

Association « GUEST »:
Il s'agit pour des étudiants du master 2 tourisme d'organiser une manifestation cadrée en vue de réunir personnels administratifs, professeurs et étudiants de l'UFR ITBS en un même lieu une fois par an.

C'est aussi l'occasion pour l'administration de l'UFR d'inviter des partenaires internationaux (chine, Indonésie, Maroc, pays européens) et de promouvoir sa formation. 500 personnes attendues venant d'Angers, Saumur et Cholet.

A la demande des membres sur les conditions de sécurité engagées, il est indiqué que la composante a procédé à une extension du contrat « securitas » pour couvrir l'évènement. Par ailleurs l'ITBS prend à sa charge 40 repas pour ses différents invités.

La subvention de 1500 euros est validée par le CEVU.

Association « GESTIA »:
Il s'agit d'organiser un concert au profit des associations « TMES GUEN» et de l'association « 1001 fontaines pour demain » le jeudi 24 mars 2011. L'intégrité des bénéfices réalisés sera distribuée aux deux associations humanitaires.

Les étudiants ont choisi cette date car le 22 mars est la journée mondiale de l'Eau. L'association a pris contact avec la Direction de la culture qui ne pourra pas accueillir la soirée concert dans

ses locaux. Le montant de la location de la salle non équipée (demandée au Quai) serait de 1000 euros.

Cet événement est l'occasion pour l'université d'apporter son soutien direct à une association angevine et ainsi participer au développement de la vie association de la région. C'est également la possibilité pour Gest'ia et l'université d'apporter une nouvelle dimension internationale à ses activités. Cette action donne à l'Université l'opportunité de valoriser son image auprès des citoyens.

La demande de subvention de 1500 euros est accordée à l'unanimité.

9. Approbation du procès verbal en date du 22 septembre 2010:

Sous réserve de remettre en forme le premier paragraphe page 2, le procès verbal est adopté à l'unanimité

10. Questions diverses:

Mme Mallet pose la problématique des stages pour les étudiants non admissibles au concours d'enseignement de professeur des écoles.

M. Delabaere confirme cette difficulté en indiquant la position rectorale retenue. Les stages en responsabilité seront réservés aux étudiants admissibles au concours. S'agissant des non admissibles, un stage de 18 jours sera réalisé en « pratique accompagnée ».

La séance est levée à 18 heures.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT